

DECISION n° 004/2023
portant ouverture et organisation d'un concours sur titres d'un ergothérapeute de classe normale de la Fonction Publique Hospitalière

Le Directeur,

Vu la loi n°86-33 du 9 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le décret n° 2015-1048 du 21 Août 2015 portant dispositions statutaires relatives aux Ergothérapeutes de la Fonction Publique Hospitalière modifié,

Vu les Articles L.4331-4 ou L.4331-5 du code de la santé publique relatifs aux titres ou diplômes exigés pour l'accès aux concours sur titres des ergothérapeutes de la fonction publique hospitalière.

DECIDE

Article 1 : Un concours sur titres est organisé au Centre Hospitalier de Vitry le François en vue de pourvoir :

- **1 poste d'ergothérapeute de classe normale**

Article 2 : Après sélection des dossiers des candidats par le jury (composition notée en article 3), l'audition des candidats aura lieu le **mardi 11 juillet à 16h10 en salle de Direction**.

A l'issue des auditions, la commission arrêtera, par ordre de mérite, la liste des candidats déclarés aptes.

Article 3 : Le jury du concours est composé de 3 membres, comme suit :

- **Monsieur MEKHLOUFI Zoheir**, Directeur Adjoint chargé des Ressources Humaines au Centre Hospitalier de Vitry-le-François, Président du jury,
- **Madame SOITEL Delphine**, Cadre supérieur de santé au Centre Hospitalier de Vitry le François,
- **Madame RICHY Valérie**, Cadre de Santé au Centre Hospitalier de Vitry le François.

Article 4 : La liste des candidats autorisés à prendre part au concours sur titres est arrêtée comme suit :

- **Monsieur RENAUDIN Kévin**

A Vitry-le-François, le 19 juin 2023,



LE DIRECTEUR DELEGUE,
Le Directeur Adjoint
Chargé des Ressources Humaines
Zoheir MEKHLOUFI

PASCAL MOKZAN